

**FORMULAIRE POUR LA PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DES ÉTATS MEMBRES CONCERNANT LES
AMENDEMENTS DES RÈGLEMENTS DU CIRDI
DU 11 AU 15 NOVEMBRE 2019, WASHINGTON D.C.**

ÉTAT:	REPUBLIQUE DU TOGO
--------------	---------------------------

GÉNÉRAL	1
I. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AUX INSTANCES RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	2
II. RÈGLEMENT D'INTRODUCTION DES INSTANCES – INSTANCES RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	3
III. RÈGLEMENT D'ARBITRAGE APPLICABLE AUX INSTANCES RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	4
IV. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONCILIATION RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI.....	8
V. RÈGLEMENT DU MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE.....	10
VI. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER (MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE)	10
VII. RÈGLEMENT D'ARBITRAGE APPLICABLE AUX INSTANCES DU MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE (ANNEXE B)	11
VIII. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONCILIATION RÉGIES PAR LE MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE (ANNEXE C)	15
IX. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONSTATATION DES FAITS DU CIRDI	18
X. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AUX INSTANCES DE CONSTATATION DES FAITS (ANNEXE A)	19
XI. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE MÉDIATION DU CIRDI.....	19
XII. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE À LA MÉDIATION (ANNEXE A)	21

GÉNÉRAL	SOU MIS À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE
Processus, calendrier and date effective d'adoption des propositions	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Question de la neutralité du langage en ce qui concerne le genre en espagnol et en français	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Autre:		

I. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AUX INSTANCES RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Procédures du Conseil administratif		
Article 1 - Date et lieu de la session annuelle		
Article 2 - Notification des sessions		
Article 3 - Ordre du jour des sessions		
Article 4 - Présidence des sessions		
Article 5 - Le ou la Secrétaire du Conseil		
Article 6 - Participation aux sessions		
Article 7 - Vote		
Chapitre II - Le Secrétariat		
Article 8 - Élection du ou de la Secrétaire général(e) et des Secrétaires généraux(ales) adjoints(es)		
Article 9 - Secrétaire général(e) par intérim		
Article 10 - Recrutement du personnel		
Article 11 - Conditions d'emploi		
Article 12 - Pouvoirs du ou de la Secrétaire général(e)		
Article 13 - Incompatibilité de fonctions		
Chapitre III - Dispositions financières		
Article 14 - Honoraires, allocations et frais	X (CIRDI)	Article 14 (1) (b) "ajouter sur présentation de justificatifs"
Article 15 - Paiements au Centre	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 16 - Conséquences d'un défaut de paiement	X (CIRDI)	Article 16 (2) (c) 120 ou 150 jours au lieu de 90 jours
Article 17 - Services particuliers		
Article 18 - Droit pour le dépôt des requêtes		
Article 19 - Budget		
Article 20 - Charges		

Article 21 - Vérification des comptes		
Article 22 - Administration des instances		
Chapitre IV - Fonctions générales du Secrétariat		
Article 23 - Listes des États contractants		
Article 24 - Listes de conciliateurs(trices) et d'arbitres		
Article 25 - Publication		
Article 26 - Registres		
Article 27 - Communication avec les États contractants		
Article 28 - Le ou la secrétaire		
Article 29 - Conservation des documents		
Chapitre V - Immunités et privilèges		
Article 30 - Certificats de mission officielle		
Article 31 - Levée d'immunités		
Chapitre VI - Langues officielles		
Article 32 - Langues du Règlement		

II. RÈGLEMENT D'INTRODUCTION DES INSTANCES – INSTANCES RÉGIÉS PAR LA CONVENTION CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Article 1 - La requête		
Article 2 - Contenu de la requête		
Article 3 - Informations complémentaires recommandées		
Article 4 - Dépôt de la requête et des documents justificatifs		
Article 5 - Réception de la requête et transmission des communications écrites		
Article 6 - Examen et enregistrement de la requête		
Article 7 - Notification de l'enregistrement		
Article 8 - Retrait de la requête		

Article 9 - Dispositions finales		
----------------------------------	--	--

III. RÈGLEMENT D'ARBITRAGE APPLICABLE AUX INSTANCES RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Introductory Note		
Chapitre I - Dispositions générales		
Article 1 - Application du Règlement		
Article 2 - Obligations générales	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 3 - Partie et représentant(e) d'une partie		
Article 4 - Modalités de dépôt		
Article 5 - Documents justificatifs		
Article 6 - Transmission des documents		
Article 7 - Langues de la procédure, traduction et interprétation		
Article 8 - Correction des erreurs		
Article 9 - Calcul des délais		
Article 10 - Fixation des délais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 11 - Prolongation des délais applicables aux parties	X (CIRDI)	
Article 12 - Délais applicables au Tribunal	X (CIRDI)	Article 12, (2) réécrire "si le Tribunal ne peut respecter un délai applicable, il informe les parties et la Secrétaire Générale..."
Chapitre II Constitution du Tribunal		
Article 13 - Dispositions générales relatives à la constitution du Tribunal		
Article 14 - Notification d'un financement par un tiers	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 15 - Méthode de constitution du Tribunal		
Article 16 - Nomination des arbitres dans un Tribunal constitué conformément à l'article 37(2)(b) de la Convention		
Article 17 - Assistance du ou de la Secrétaire général(e) dans les nominations		

Article 18 - Nomination des arbitres par le ou la Président(e) du Conseil administratif conformément à l'article 38 de la Convention		
Article 19 - Acceptation des nominations		
Article 20 - Remplacement d'arbitres avant la constitution du Tribunal		
Article 21 - Constitution du Tribunal		
Chapitre III - Récusation des arbitres et vacances		
Article 22 - Proposition de récusation des arbitres		
Article 23 - Décision sur la proposition de récusation		
Article 24 - Incapacité ou défaillance dans l'exercice des fonctions		
Article 25 - Démission		
Article 26 - Vacance au sein du Tribunal		
Chapitre IV - Conduite de l'instance		
Article 27 - Ordonnances et décisions		
Article 28 - Renonciation		
Article 29 - Première session	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 30 - Écritures		
Article 31 - Conférences sur la gestion de l'instance		
Article 32 - Audiences		
Article 33 - Quorum		
Article 34 - Délibérations		
Article 35 - Décisions rendues à la majorité des voix		
Chapitre V - La preuve		
Article 36 - La preuve : principes généraux		
Article 37 - Différend découlant de demandes de production de documents	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 38 - Témoins et experts(es)		
Article 39 - Experts(es) nommés(es) par le Tribunal	X (CIRDI)	Article 39 (1) prévoir une procédure si une partie s'oppose à la nomination d'un expert
Article 40 - Transports sur les lieux et enquêtes		
Chapitre VI - Procédures spéciales		
Article 41 - Défaut manifeste de fondement juridique		

Article 42 - Bifurcation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 43 - Objections préliminaires		
Article 44 - Bifurcation d'objections préliminaires	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 45 - Consolidation ou coordination d'arbitrages		
Article 46 - Mesures conservatoires		
Article 47 - Demandes accessoires		
Article 48 - Défaut		
Chapitre VII - Frais		
Article 49 - Frais de procédure		
Article 50 - État des frais et écritures sur les frais		
Article 51 - Décisions sur les frais	X (CIRDI)	Supprimer le (2)
Article 52 - Garantie du paiement des frais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre VIII - Suspension, règlement amiable et désistement		
Article 53 - Suspension de l'instance		
Article 54 - Règlement amiable et désistement		
Article 55 - Désistement sur requête d'une partie		
Article 56 - Désistement pour cause d'inactivité des parties		
Chapitre IX - La sentence		
Article 57 - Délai pour rendre la sentence		
Article 58 - Contenu de la sentence		
Article 59 - Prononcé de la sentence		
Article 60 - Décision supplémentaire et rectification		
Chapitre X - Publication, accès à l'instance et écritures des parties non contestantes		
Article 61 - Publication des sentences et des décisions sur l'annulation	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 62 - Publication des ordonnances et des décisions	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 63 - Publication des documents déposés au cours de l'instance	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 64 - Observation des audiences	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 65 - Information confidentielle ou protégée	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé

Article 66 - Écritures des parties non contestantes	X (CIRDI)	Supprimer la possibilité pour l'amicus curiae d'avoir accès aux documents déposés dans le cadre de l'instance. Il y a dans cette formalisation de la participation de l'amicus curiae à l'arbitrage un risque de déséquilibre du procès
Article 67 - Participation d'une Partie à un Traité non contestante	X (CIRDI)	Cette partie doit être indépendante et impartiale
Chapitre XI - Interprétation, révision et annulation de la sentence		
Article 68 - La demande		
Article 69 - Interprétation ou révision : reconstitution du Tribunal		
Article 70 - Annulation : nomination du Comité ad hoc		
Article 71 - Procédure applicable à l'interprétation, la révision et l'annulation		
Article 72 - Suspension de l'exécution de la sentence		
Article 73 - Nouvel examen d'un différend après une annulation		
Chapitre XII - Arbitrage accéléré		
Article 74 - Consentement des parties à un arbitrage accéléré		
Article 75 - Nombre d'arbitres et méthode de constitution du Tribunal dans un arbitrage accéléré		
Article 76 - Nomination d'un(e) arbitre unique dans un arbitrage accéléré		
Article 77 - Nomination d'un Tribunal composé de trois membres dans un arbitrage accéléré		
Article 78 - Acceptation des nominations dans un arbitrage accéléré		
Article 79 - Première session dans un arbitrage accéléré		
Article 80 - Calendrier de la procédure dans un arbitrage accéléré		
Article 81 - Défaut au cours d'un arbitrage accéléré		
Article 82 - Calendrier de la procédure applicable à une décision supplémentaire et une rectification dans une procédure accélérée		

Article 83 - Calendrier de la procédure applicable à l'interprétation, la révision ou l'annulation dans un arbitrage accéléré		
Article 84 - Nouvel examen d'un différend après une annulation dans un arbitrage accéléré		
Article 85 - Accord des parties sur la non-participation à l'arbitrage accéléré		

IV. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONCILIATION RÉGIES PAR LA CONVENTION CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre 1 - Dispositions générales	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 1 - Application du Règlement		
Article 2 - Partie et représentant(e) des parties		
Article 3 - Modalités de dépôt		
Article 4 - Documents justificatifs		
Article 5 - Transmission des documents		
Article 6 - Langues de la procédure, traduction et interprétation		
Article 7 - Calcul des délais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 8 - Frais de procédure		
Article 9 - Confidentialité de la conciliation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 10 - Utilisation d'informations dans d'autres instances		
Chapitre II - Constitution de la Commission		
Article 11 - Dispositions générales, nombre de conciliateurs(trices) et méthode de constitution		
Article 12 - Notification d'un financement par un tiers		

Article 13 - Nomination des conciliateurs(trices) dans une Commission constituée conformément à l'article 29(2)(b) de la Convention		
Article 14 - Assistance du ou de la Secrétaire général(e) dans les nominations		
Article 15 - Nomination des conciliateurs(trices) par le ou la Président(e) du Conseil administratif conformément à l'article 30 de la Convention		
Article 16 - Acceptation des nominations		
Article 17 - Remplacement de conciliateurs(trices) avant la constitution de la Commission		
Article 18 - Constitution de la Commission		
Chapitre III - Récusation des conciliateurs(trices) et vacances		
Article 19 - Proposition de récusation des conciliateurs(trices)		
Article 20 - Décision sur la proposition de récusation		
Article 21 - Incapacité ou défaillance dans l'exercice des fonctions		
Article 22 - Démission		
Article 23 - Vacance au sein de la Commission		
Chapitre IV - Conduite de la conciliation		
Article 24 - Fonctions de la Commission		
Article 25 - Obligations générales de la Commission		
Article 26 - Ordonnances, décisions et accords		
Article 27 - Quorum		
Article 28 - Délibérations		
Article 29 - Collaboration des parties		
Article 30 - Exposés écrits		
Article 31 - Première session		
Article 32 - Réunions		
Article 33 - Objections préliminaires		
Chapitre V - Fin de la conciliation		
Article 34 - Désistement avant la constitution de la Commission		
Article 35 - Procès-verbal prenant acte de l'accord des parties		

Article 36 - Procès-verbal prenant acte de l'impossibilité pour les parties de parvenir à un accord		
Article 37 - Procès-verbal prenant acte du défaut de comparution ou de participation d'une partie		
Article 38 - Le procès-verbal		
Article 39 - Communication du procès-verbal		

V. RÈGLEMENT DU MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Article 1 - Définitions	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 2 - Instances conduites en vertu du Mécanisme supplémentaire	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 3 - Inapplicabilité de la Convention		
Article 4 - Dispositions finales		

VI. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER (MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE)	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Dispositions générales		
Article 1 - Application du Règlement		
Chapitre II - Fonctions générales du Secrétariat		
Article 2 - Le ou la Secrétaire		
Article 3 - Registres		
Article 4 - Conservation des documents		
Article 5 - Certificats de mission officielle		
Chapitre III - Dispositions financières		
Article 6 - Honoraires, allocations et frais		
Article 7 - Paiements au Centre		

Article 8 - Conséquences d'un défaut de paiement		
Article 9 - Services particuliers		
Article 10 - Droit pour le dépôt des requêtes		
Article 11 - Administration des instances		
Chapitre IV - Langues officielles et limitation de responsabilité		
Article 12 - Langues du Règlement		
Article 13 - Interdiction des témoignages et limitation de responsabilité		

VII. RÈGLEMENT D'ARBITRAGE APPLICABLE AUX INSTANCES DU MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE (ANNEXE B)	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Champ d'application		
Article 1 - Application du Règlement	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre II - Introduction des instances		
Article 2 - La requête		
Article 3 - Contenu de la requête	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 4 - Informations complémentaires recommandées		
Article 5 - Dépôt de la requête et des documents justificatifs		
Article 6 - Réception de la requête et transmission des communications écrites		
Article 7 - Examen et enregistrement de la requête		
Article 8 - Notification de l'enregistrement		
Article 9 - Retrait de la requête		
Chapitre III - Dispositions générales		
Article 10 - Obligations générales	X (CIRDI)	Pas de commentaire

Article 11 - Partie et représentant(e) d'une partie		
Article 12 - Modalités de dépôt		
Article 13 - Documents justificatifs		
Article 14 - Transmission des documents		
Article 15 - Langues de la procédure, traduction et interprétation		
Article 16 - Correction des erreurs		
Article 17 - Calcul des délais		
Article 18 - Fixation des délais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 19 - Prolongation des délais applicables aux parties	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 20 - Délais applicables au Tribunal	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre IV - Constitution du Tribunal		
Article 21 - Dispositions générales relatives à la constitution du Tribunal		
Article 22 - Qualifications des arbitres		
Article 23 - Notification d'un financement par un tiers	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 24 - Méthode de constitution du Tribunal		
Article 25 - Assistance du ou de la Secrétaire général(e) dans les nominations		
Article 26 - Nomination des arbitres par le ou la Secrétaire général(e)		
Article 27 - Acceptation des nominations		
Article 28 - Remplacement d'arbitres avant la constitution du Tribunal		
Article 29 - Constitution du Tribunal		
Chapitre V - Récusation des arbitres et vacances		
Article 30 - Proposition de récusation des arbitres		
Article 31 - Décision sur la proposition de récusation		
Article 32 - Incapacité ou défaillance dans l'exercice des fonctions		
Article 33 - Démission		
Article 34 - Vacance au sein du Tribunal		

Chapitre VI - Conduite de l'instance		
Article 35 - Ordonnances, décisions et accords		
Article 36 - Renonciation		
Article 37 - Règlement des questions non prévues		
Article 38 - Première session	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 39 - Écritures		
Article 40 - Conférences sur la gestion de l'instance		
Article 41 - Sièges de l'arbitrage		
Article 42 - Audiences		
Article 43 - Quorum		
Article 44 - Délibérations		
Article 45 - Décisions rendues à la majorité des voix		
Chapitre VII - La preuve		
Article 46 - La preuve : principes généraux		
Article 47 - Contestation découlant de demandes de production de documents	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 48 - Témoins et experts(es)		
Article 49 - Experts(es) nommés(es) par le Tribunal	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 50 - Transports sur les lieux et enquêtes		
Chapitre VIII - Procédures spéciales		
Article 51 - Défaut manifeste de fondement juridique		
Article 52 - Bifurcation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 53 - Objections préliminaires		
Article 54 - Bifurcation d'objections préliminaires	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 55 - Consolidation ou coordination d'arbitrages		
Article 56 - Mesures conservatoires		
Article 57 - Demandes accessoires		
Article 58 - Défaut		
Chapitre IX - Frais		
Article 59 - Frais de procédure		

Article 60 - État des frais et écritures sur les frais		
Article 61 - Décision sur les frais	X (CIRDI)	Article 61 (2) La décision intérimaire sur les frais peut dissuader une partie faible de poursuivre l'arbitrage
Article 62 - Garantie du paiement des frais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre X - Suspension, règlement amiable et désistement		
Article 63 - Suspension de l'instance		
Article 64 - Règlement amiable et désistement		
Article 65 - Désistement sur requête d'une partie		
Article 66 - Désistement pour cause d'inactivité des parties		
Chapitre XI - La sentence		
Article 67 - Droit applicable		
Article 68 - Délais pour rendre la sentence		
Article 69 - Contenu de la sentence		
Article 70 - Prononcé de la sentence		
Article 71 - Décision supplémentaire, rectification et interprétation d'une sentence		
Chapitre XII - Publication, accès à l'instance et écritures des parties non contestantes		
Article 72 - Publication des ordonnances, décisions et sentences	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 73 - Publication des documents déposés au cours de l'instance	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 74 - Observation des audiences	X (CIRDI)	Le caractère confidentiel de l'arbitrage serait difficilement préservé
Article 75 - Information confidentielle ou protégée	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 76 - Écritures des parties non contestantes	X (CIRDI)	Supprimer la possibilité pour l'amicus curiae d'avoir accès aux documents déposés dans le cadre de l'instance. Il y a dans cette formalisation de la participation de l'amicus curiae à l'arbitrage un risque de déséquilibre du procès
Article 77 - Participation d'une Partie à un Traité non contestante	X (CIRDI)	Cette partie doit être indépendante et impartiale
Chapitre XIII - Arbitrage accéléré		

Article 78 - Consentement des parties à un arbitrage accéléré		
Article 79 - Nombre d'arbitres et méthode de constitution du Tribunal dans un arbitrage accéléré		
Article 80 - Nomination d'un(e) arbitre unique dans un arbitrage accéléré		
Article 81 - Nomination d'un Tribunal composé de trois membres dans un arbitrage accéléré		
Article 82 - Acceptation des nominations dans un arbitrage accéléré		
Article 83 - Première session dans un arbitrage accéléré		
Article 84 - Calendrier de la procédure dans un arbitrage accéléré		
Article 85 - Défaut au cours d'un arbitrage accéléré		
Article 86 - Calendrier de la procédure applicable à une décision supplémentaire, la rectification et l'interprétation dans une procédure accélérée		
Article 87 - Accord des parties sur la non-participation à l'arbitrage accéléré		
Rule 84 - Procedural Schedule in Expedited Arbitration		
Rule 85 - Default in Expedited Arbitration		
Rule 86 - Procedural Schedule for Supplementary Decision, Rectification and Interpretation in Expedited Arbitration		
Rule 87 - Opting Out of Expedited Arbitration		

VIII. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONCILIATION RÉGIES PAR LE MÉCANISME SUPPLÉMENTAIRE (ANNEXE C)	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Champ d'application	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 1 - Application du Règlement		

Chapitre II - Introduction de l'instance		
Article 2 - La requête		
Article 3 - Contenu de la requête		
Article 4 - Informations complémentaires recommandées		
Article 5 - Dépôt de la requête et des documents justificatifs		
Article 6 - Réception de la requête et transmission des communications écrites		
Article 7 - Examen et enregistrement de la requête		
Article 8 - Notification de l'enregistrement		
Article 9 - Retrait de la requête		
Chapitre III - Dispositions générales		
Article 10 - Partie et Représentant(e) des parties		
Article 11 - Modalités de dépôt		
Article 12 - Documents justificatifs		
Article 13 - Transmission des documents		
Article 14 - Langues de la procédure, traduction et interprétation		
Article 15 - Calculs des délais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 16 - Frais de procédure		
Article 17 - Confidentialité de la conciliation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 18 - Utilisation d'informations dans d'autres instances		
Chapitre IV - Constitution de la Commission		
Article 19 - Dispositions générales, nombre de conciliateurs(trices) et méthode de constitution		
Article 20 - Qualifications des conciliateurs(trices)		
Article 21 - Notification d'un financement par un tiers		
Article 22 - Assistance du ou de la Secrétaire général(e) dans les nominations		
Article 23 - Nomination des conciliateurs(trices) par le ou la Secrétaire général(e)		
Article 24 - Acceptation des nominations		

Article 25 - Remplacement des conciliateurs(trices) avant la constitution de la Commission		
Article 26 - Constitution de la Commission		
Chapitre V - Récusation des conciliateurs(trices) et vacances		
Article 27 - Proposition de récusation des conciliateurs(trices)		
Article 28 - Décision sur la proposition de récusation		
Article 29 - Incapacité ou défaillance dans l'exercice des fonctions		
Article 30 - Démission		
Article 31 - Vacance au sein de la Commission		
Chapitre VI - Conduite de la conciliation		
Article 32 - Fonctions de la Commission		
Article 33 - Obligations générales de la Commission		
Article 34 - Ordonnances, décisions et accords		
Article 35 - Quorum		
Article 36 - Délibérations		
Article 37 - Collaboration des parties		
Article 38 - Exposés écrits		
Article 39 - Première session		
Article 40 - Réunions		
Article 41 - Objections préliminaires		
Chapitre VII - Fin de la conciliation		
Article 42 - Désistement avant la constitution de la Commission		
Article 43 vProcès-verbal prenant acte de l'accord des parties		
Article 44 - Procès-verbal prenant acte de l'impossibilité pour les parties de parvenir à un accord		
Article 45 - Procès-verbal prenant acte du défaut de comparution ou de participation d'une partie		
Article 46 - Le procès-verbal		
Article 47 - Communication du procès-verbal		

IX. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE CONSTATATION DES FAITS DU CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre 1 - Dispositions générales		
Article 1 - Définitions	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 2 - Instances de constatation des faits		
Article 3 - Application du Règlement	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre II - Introduction de l'instance de constatation des faits		
Article 4 - La requête		
Article 5 - Contenu et dépôt de la requête	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 6 - Réception et enregistrement de la requête		
Chapitre III - Le Comité de constatation des faits		
Article 7 - Qualifications des membres du Comité		
Article 8 - Nombre de membres et méthode de constitution du Comité		
Article 9 - Acceptation des nominations		
Article 10 - Constitution du Comité		
Chapitre IV - Conduite de l'instance de constatation des faits		
Article 11 - Sessions et travaux du Comité		
Article 12 - Obligations générales		
Article 13 - Calculs des délais		
Article 14 - Frais de la procédure		
Article 15 - Confidentialité de l'instance	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 16 - Utilisation d'informations dans d'autres instances		
Chapitre V - Fin de l'instance de constatation des faits		
Article 17 - Manière de mettre fin à l'instance	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 18 - Défaut de participation ou de collaboration d'une partie		
Article 19 - Procès-verbal du Comité		

Article 20 - Communication du procès-verbal		
---	--	--

X. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AUX INSTANCES DE CONSTATATION DES FAITS (ANNEXE A)	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Dispositions générales		
Article 1 - Application du Règlement		
Chapitre II - Fonctions générales du Secrétariat		
Article 2 - Le ou la Secrétaire		
Article 3 - Registres		
Article 4 - Conservation des documents		
Article 5 - Certificats de mission officielle		
Chapitre III - Dispositions financières		
Article 6 - Honoraires, allocations et frais		
Article 7 - Paiements au Centre		
Article 8 - Conséquences d'un défaut de paiement		
Article 9 - Services particuliers		
Article 10 - Droit pour le dépôt des requêtes		
Article 11 - Administration des instances		
Chapitre IV - Langues officielles et limitation de responsabilité		
Article 12 - Langues du Règlement		
Article 13 - Interdiction des témoignages et limitation de responsabilité		

XI. RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTANCES DE MÉDIATION DU CIRDI	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		

Chapitre I - Dispositions générales		
Article 1 - Définitions	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 2 - Instances de médiation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 3 - Application du Règlement	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Chapitre II - Introduction de la médiation		
Article 4 - Introduction de la médiation sur la base d'un accord préalable des parties		
Article 5 - Introduction de la médiation en l'absence d'accord préalable des parties		
Article 6 - Enregistrement de la requête		
Chapitre III - Dispositions générales de procédure		
Article 7 - Calculs des délais	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 8 - Frais de la médiation		
Article 9 - Confidentialité de la médiation	X (CIRDI)	Pas de commentaire
Article 10 - Utilisation d'informations dans d'autres instances		
Chapitre IV - Le ou la médiateur(trice)		
Article 11 - Qualifications du ou de la médiateur(trice)		
Article 12 - Nombre de médiateurs(trices) et méthode de nomination		
Article 13 - Acceptation des nominations		
Article 14 - Transmission de la requête		
Article 15 - Démission et remplacement d'un(e) médiateur(trice)		
Chapitre V - Conduite de la médiation		
Article 16 - Rôle et obligations du ou de la médiateur(trice)		
Article 17 - Obligations des parties		
Article 18 - Exposés écrits initiaux		
Article 19 - Première session		
Article 20 - Conduite de la médiation		
Article 21 - Fin de la médiation	X (CIRDI)	Le retrait d'une partie doit mettre fin à la médiation même si les autres conviennent de poursuivre la médiation

XII. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE À LA MÉDIATION (ANNEXE A)	DISPOSITION SOUMISE À DISCUSSION AU COURS DE LA RÉUNION [X]	COMMENTAIRE SUR LA DISPOSITION
Note introductive		
Chapitre I - Dispositions générales		
Article 1 - Application du Règlement		
Chapitre II - Fonctions générales du Secrétariat		
Article 2 - Le ou la Secrétaire		
Article 3 - Registres		
Article 4 - Conservation des documents		
Article 5 - Certificats de mission officielle		
Chapitre III - Dispositions financières		
Article 6 - Honoraires, allocations et frais		
Article 7 - Paiements au Centre		
Article 8 - Conséquences d'un défaut de paiement		
Article 9 - Services particuliers		
Article 10 - Droit pour le dépôt des requêtes		
Article 11 - Administration des instances		
Chapitre IV - Langues officielles et limitation de responsabilité		
Article 12 - Langues du Règlement		
Article 13 - Interdiction des témoignages et limitation de responsabilité		